FICHE D’IDENTITE DU SITE

**Contexte**

CentraleSupélec est un Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) constitué sous la forme d’un Grand Établissement, relevant de la tutelle conjointe du ministère de l’Éducation, de l’Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère de l’Économie, de l’industrie et du numérique.

Le 1er janvier 2015, CentraleSupélec voyait officiellement le jour, unissant définitivement l’École Centrale Paris et Supélec, deux grandes écoles d’ingénieurs françaises. Depuis 2009, les deux Écoles n’ont cessé de renforcer leurs partenariats et collaborations dans l’objectif de couvrir la totalité de leurs activités (formation initiale, recherche et formation continue) et d’affirmer les valeurs partagées d’excellence, d’innovation, d’entrepreneuriat, d’ouverture internationale et de leadership.

Aujourd’hui, CentraleSupélec se compose de 5 campus situés à Gif-sur-Yvette (Essonne) , à Paris, à Metz (Moselle), à Rennes (Ille-et-Vilaine) et à Pomacle (Marne).

Le campus Sébastienne Guyot est composé d’un bâtiment construit par le promoteur REALITES et vendu dans le cadre d’une VEFA à la Fondation CentraleSupélec. L’école CentraleSupélec et sa filiale EXED sont locataires du bâtiment dans le cadre d’une prise à bail. L’exploitation du bâtiment est assurée par CentraleSupélec.

**Le bâtiment Sébastienne Guyot**

## **IDENTIFICATION DU SITE**

Département : **Paris 13**

Adresse : **Rue** **Sainte-Hélène**

Code postal : **75013** Ville : **Paris**

Statut immobilier : **Bail**

Année de construction : **2025**

Classement historique : **Sans objet**

Références cadastrales : DE 3

Classement ERP : **2ème catégorie -** **Activité principale type R avec activités annexes X, N et PS**

Nombre de niveaux (SS, RdC + étages) : **7** Nombre de sous-sol : **2**

Stationnement : **50 places pour véhicules légers**

## **SURFACE DU BATIMENT Sébastienne Guyot(en m²)**

La surface utile est de 5138 m2

SS -2 : locaux techniques et parking

SS -1 : parking, restaurant et salle de sport

RDC : accueil et amphithéâtres de 155 places

R+1 : salles d’enseignement

R+2 : salles d’enseignement

R+3 : salles d’enseignement

R+ 4 : espaces de bureau et salles de réunion

R+5 : espaces de bureaux et salles de réunion

R+6 : salles de réunion et toiture technique (panneaux photovoltaïques)

|  |  |
| --- | --- |
| **CONCESSIONNAIRES** Electricité : Concessionnaire à confirmer  Eau : Concessionnaire à confirmer |  |

## **ACTIVITE DU BATIMENT ET PRINCIPES D’INTERVENTION DU TITULAIRE**

Le titulaire est responsable du bon fonctionnement des installations et des équipements techniques dans le cadre de sa mission 24h/24 et 365j/365.

Les heures de service ou heures ouvrées sont celles pendant lesquelles le titulaire doit pouvoir intervenir pour toute demande d’intervention, urgente ou non.

Sauf indications particulières, les heures d’ouverture du bâtiment sont définies ainsi :

* Du lundi au vendredi : 07h00 à 22h00, hors jours fériés (avec des accès pour les étudiants jusqu’à 22h00).
* Samedi : 07h00 à 18h00, hors jours fériés (avec des accès pour les étudiants jusqu’à 16h00).

L’Ecole reste ouverte toute l’année mais adopte un fonctionnement réduit durant 4 semaines dans l’année :

* 1 semaine entre Noël et Jour de l’An
* 3 semaines entre fin juillet et fin août

Les horaires sont néanmoins donnés à titre indicatif, ils pourront évoluer en fonction de l’évolution des activités du campus.

Un restaurant et une cafétéria sont présents sur le site.

Les opérations de maintenance préventive systématique ou conditionnelle, à l'exception des dépannages, se déroulent pendant les heures normales de service, sous réserve que ces opérations n'entraînent pas de nuisances susceptibles d'empêcher l’activité de CentraleSupélec et/ou l'usage des locaux et le travail du personnel. En cas de doute, la question devra être posée à CentraleSupélec.

Dans le cas de nuisances susceptibles d'occasionner un dysfonctionnement de l’activité de CentraleSupélec ou pour la sécurité du site, les prestations devront être exécutées de nuit ou le samedi (hors matinée) ou dimanche, ou pendant les vacances scolaires des étudiants ou des personnels administratifs selon les espaces concernés, à charge au titulaire de prendre l'ensemble des dispositions nécessaires dans le cadre du présent contrat.

## **PLANS DES NIVEAUX**

**2ème sous-sol**

Une image contenant croquis, dessin, diagramme, Dessin technique

Le contenu généré par l’IA peut être incorrect.

SS-2

**1er sous-sol**

Une image contenant diagramme, ligne, carte

Le contenu généré par l’IA peut être incorrect.

SS-1

**Rez-de-Chaussée**

Une image contenant diagramme, Plan, texte, carte

Le contenu généré par l’IA peut être incorrect.

RDC

**1er étage**

Une image contenant carte, diagramme, ligne, Plan

Le contenu généré par l’IA peut être incorrect.

R+1

**2ème étage**

Une image contenant carte, diagramme, Plan, texte

Le contenu généré par l’IA peut être incorrect.

R+2

**3ème étage**

Une image contenant carte, diagramme, Plan, ligne

Le contenu généré par l’IA peut être incorrect.

R+3

**4ème étage**

Une image contenant diagramme, carte, ligne, Plan

Le contenu généré par l’IA peut être incorrect.

R+4

**5ème étage**

Une image contenant carte, diagramme, Plan, ligne

Le contenu généré par l’IA peut être incorrect.

R+5

**6ème étage**

Une image contenant carte, diagramme, Plan

Le contenu généré par l’IA peut être incorrect.

R+6